

Conseil Communautaire
Compte-rendu de la séance du 17.09.2020 à Thiaucourt

Membres du Conseil : 71

Présents : 59

Pouvoirs : 2

Votants : 61

Excusé non représenté : 1 - Excusé représenté : 2 - Absents : 7 - Nombre de communes représentées : 42

Liste des présents en annexe

1- VIE INSTITUTIONNELLE DE LA CCM&M

➤ **Désignation d'un secrétaire de séance et validation du procès-verbal du Conseil Communautaire du 30 juillet 2020**

Michel HERBY est désigné secrétaire de séance

La délibération est adoptée à l'unanimité

➤ **Délégations du Conseil Communautaire au Bureau Permanent et au Président :**

L'information est portée au conseil communautaire

➤ **Élection des représentants de la CCM&M dans les autres organismes extérieurs (hors syndicats mixtes) :**

Élection des représentants de la CCM&M dans les autres organismes extérieurs

Domaine	Associations / commissions	Titulaires	Suppléants	Propositions du Bureau Permanent	
				Titulaires	Suppléants
Culture	École des Arts Mad & Moselle	2	0	Sabine PARMENTELOT Denis BLOUET	
Emploi	Mission locale du pays messin	2	0	Véronique DION Pascale DIDAUI	
Emploi	Mission locale pays de Briey	1	0	Véronique DION	
Emploi	Mission locale du Val de Lorraine	1	0	Véronique DION	
Solidarité	EHPAD de Gorze	2	0	Gilles SOULIER Véronique DION	

Election à l'unanimité

2- DEFINITION DU PROJET TERRITORIAL DE DEVELOPPEMENT DURABLE

Totaux temps	29,5 j		
Totaux HT	12 325	€HT	
TVA 20%	2 465	€HT	
TOTAUX TTC	14 790	€TTC	

18h55 arrivée de Charles-Henri AUBRIOT

Avis favorable du Bureau Permanent

La délibération est adoptée à l'unanimité

- Validant la méthodologie du projet territorial de développement durable,
- Autorisant le Président à signer la proposition financière de l'Atelier Java,
- Autorisant le Président à solliciter tous les financements nécessaires au projet, notamment au niveau du FNADT, de la Banque des Territoires et du CTS54,
- Autorisant le Président à acter les membres du COPIL, dont le Comité Citoyen,
- Autorisant le Président à entreprendre toutes les démarches et signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

3- FINANCES PUBLIQUES

➤ Fiscalité - Financement de la compétence « Gestion des Milieux Aquatiques et de Prévention des Inondations » :

Le coût de la compétence sur les dernières années :

Fonctionnement	2017	2018	2019	prévisionnel 2020
<i>Dépenses</i>				
<i>Sous-total dépenses</i>	54 752,03	78 659,27	93 846,44	134 483,71
Recettes	30 400,00	15 451,53	3 400,00	15 000,00
<i>Sous-total recettes</i>	30 400,00	15 451,53	3 400,00	15 000,00

Investissement	2017	2018	2019	prévisionnel 2020
<i>Sous-total dépenses</i>	219 989,82	36 559,87	136 249,91	40 000,00
<i>Sous-total recettes</i>	175 991,86	29 247,90	108 999,93	32 000,00

Reste à charge (fonctionnement + investissement)	68 349,99	70 519,71	117 696,42	127 483,71
---	------------------	------------------	-------------------	-------------------

Avis favorable du Bureau Permanent

La délibération est adoptée à l'unanimité avec 14 abstentions

- Mise en place de la taxe GEMAPI à compter du 1^{er} janvier 2021
 - Définition du montant = montant réel net dépensé en 2019 (compte administratif)
- Montant du produit à recouvrer en 2021 : 117 696,42 €

➤ Fiscalité – Fixation de la liste des locaux commerciaux vacants :

La délibération est adoptée à l'unanimité :

- Maintenant le taux à 15% la 1^e année d'imposition, 20% la deuxième année d'imposition et 25% la 3^e année d'imposition pour les années à venir,
- Précisant que la communauté doit communiquer chaque année à l'administration fiscale la liste des biens susceptibles d'être concernés par la taxe, avant le 1^{er} octobre de l'année qui précède l'année d'imposition,
- Autorisant le Président à notifier cette décision aux services préfectoraux et à communiquer chaque année à l'administration fiscale, avant le 1^{er} octobre de l'année qui précède l'année d'imposition, la liste des biens susceptibles d'être concernés par la taxe.

➤ Fiscalité – Fixation de la majoration du taux sur la taxe sur les surfaces commerciales 2021 (TASCOM) :

- **Coefficient 2020** : 1.10
- **Proposition 2021** : 1.15

La délibération approuvant l'application d'un coefficient multiplicateur de 1,15 en 2021 est adoptée à l'unanimité

➤ Modalités de répartition du FPIC 2020

La délibération approuvant l'affectation de l'intégralité du FPIC à la Communauté de Communes est adoptée à l'unanimité

➤ **Composition de la Commission Local d'Evaluation des Transferts de Charges et de la Commission Intercommunale des Impôts Directs :**

La délibération approuvant les membres proposés de la CLECT est adoptée à l'unanimité

ANCY-DORNOT	BASSO Leon	LORRY-MARDIGNY	HARDY Philippe
ARNAVILLE	SEHILI Marie-Catherine	MAMEY	AUBRIOT Charles
ARRY	VARNIER Philippe	MANDRES-AUX-4-TOURS	HOUIN Frédéric
BAYONVILLE/MAD	FISCHER Emile	MARS-LA-TOUR	DALLA COSTA Roger
BEAUMONT	CIOLLI Christophe	NOVEANT SUR MOSELLE	DORINGER Géraldine
BERNECOURT	BARBIER Vincent	ONVILLE	TESSIER Thierry
BOUILLONVILLE	MELINE Chantal	PANNES	BRADY Gérald
CHAMBLEY-BUSSIERES	BERROIS Sébastien	PRENY	SIBILLE Nicolas
CHAREY	ROBERT Nathalie	PUXIEUX	DASTILLUNG Jérôme
CORNY SUR MOSELLE	BLOUET Denis	REMBER COURT/MAD	CAVAGNI Jocelin
DAMPVITOUX	DUSSOUL Damien	REZONVILLE /VIONVILLE	BONIFACE Vincent
DOMMARTIN-LA-CHAUSSEE	SARZI Martine	St-BAUSSANT	MERCHAT Didier
ESSEY-ET-MAIZERAIS	PETITJEAN Gérald	St-JULIEN-LES-GORZE	GUILLOUET Guy
EUVEZIN	PARMENTELOT Sabine	SEICHEPREY	ANDRE Gérard
FEY-EN-HAYE	ROBERT Jessica	SPONVILLE	WAHU Denis
FLIREY	DAVID Jean-Pierre	THIAUCOURT	DUMONT Margaret
GORZE	LEVEE Frédéric	TRONVILLE	HUMBERT Serge
HAGEVILLE	BOSSERELLE Claude	VANDELAINVILLE	DEPIERREUX Jean-Louis
HAMONVILLE	VELLE Patrice	VIEVILLE-EN-HAYE	MARTINOLI Marc
HANNONVILLE-SUZEMONT	DESTREE Noël	VILCEY/TREY	AYARD Jean-Claude
JAULNY	HALTEUR Corinne	VILLECEY/MAD	JACQUESON Pierre-David
JOUY AUX ARCHES	BOLAY Patrick	WAVILLE	STREIFF Michel
LIMEY	DUBOIS Eliane	XAMMES	LEROY Dominique
LIRONVILLE	RAMBOUR Edith	XONVILLE	WAHU Patrick

Nombre de membres à présenter : 40

Nombre de membres présentés : 39

Patrice VELLE se propose d'être de 40^{ème} membre de la CIID.

La délibération approuvant les membres proposés de la CIID est adoptée à l'unanimité

ANDRE Gérard - AYARD Jean-Claude - BASSO Leon - BOLAY Patrick - BONIFACE Vincent - CAILLOUX René - CARRIERE Martine - CAVAGNI Jocelin - CEZARD Michel - DALLA COSTA Roger - DAVID Jean-Pierre – DEPIERREUX Jean-Louis - DUSSOUL Damien – GUILLOUET Guy - HALTEUR Corinne - HERBY Michel – HOUIN Frédéric - HUGON Jean-Didier – JACQUESON Pierre-David - KNOBLOCH Dominique - KREUTZ Nicole - LALLEMENT Jennifer - LEROY Dominique - LEVEE Frédéric - MELINE Chantal – NOEL Jacky - PARMENTELOT Sabine - RAMBOUR Edith – RAUX Jean-François - RENAULD Philippe - ROBERT Jessica - ROBERT Nathalie - ROCH Marie Line - SARZI Martine – SCHERTZ Etienne - SENERS Michel - SIBILLE Nicolas - SPENDOLINI Marcel - WAHU Patrick

20h30 : départ de Charles-Henri AUBRIOT

➤ **Délimitation des dépenses liées aux fêtes et cérémonies :**

La délibération déterminant les dépenses devant être imputées au compte 6232 est adoptée à l'unanimité

4- DEVELOPPEMENT DURABLE – GESTION DES DECHETS

➤ **Rapport d'activités 2019 - gestion des déchets :**

La délibération approuvant le rapport annuel 2019 d'élimination des déchets est adoptée à l'unanimité

➤ **Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés :**

La délibération approuvant l'élaboration d'un PLPDMA est adoptée à l'unanimité

➤ **Gestion des bio déchets :**

La délibération approuvant l'étude biodéchets et permettant de solliciter les financements auprès de Climaxion est adoptée à l'unanimité

➤ **Gestion des déchèteries :**

- Par le biais de conventions annuelles :

8 communes ont accès aux déchèteries de Metz Métropole (20.30 €/an/hab)

2 communes ont accès aux déchèteries du bassin de Pont-à-Mousson (25.01 €/an/hab)

2 communes ont accès aux déchèteries du SIRTOM de Jarny (25.10 €/an/hab)

La délibération autorisant le Président à renouveler les conventions sur la durée du mandat est adoptée à l'unanimité

5- Services à la population - Déploiement du Très Haut Débit

- Prévu dans l'étude : 2920 prises
- Réalisé suite relevé terrain : 3153 prises
- Participation de 400€/Prise
- Prévu => 1 168 000 € Réel => 1 261 200 €
- Surcoût de 93 200 €

La délibération autorisant Monsieur le Président à signer l'avenant est adoptée à l'unanimité

6- URBANISME

➤ **PLU d'Arnaville – Modalités de mise à disposition du public en octobre de la modification simplifiée du PLU d'Arnaville**

La délibération est adoptée à l'unanimité :

- Retenant les modalités de mise à disposition du public (registre en mairie et la CCM&M, parution sur le site internet de la CC, avis presse)
- Chargeant Monsieur le Président de la mise en œuvre de ces modalités
- Autorisant le Président à entreprendre toutes les démarches et signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

➤ **Aménagement foncier communal – convention cadre avec l'Etablissement Public Foncier de Lorraine :**

La délibération est adoptée à l'unanimité :

- Validant l'avenant à la convention cadre
- Autorisant le Président à signer l'avenant à la convention cadre
- Autorisant le Président à entreprendre toutes les démarches et signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

7- GESTION DE LA CCM&M – GESTION MUTUALISEE DES LOCAUX TECHNIQUES COMMUNAUTAIRES AVEC LE SDIS54

La délibération autorisant Monsieur le président à signer la convention est adoptée à l'unanimité

8- QUESTIONS DIVERSES

- **Gestion de la CCM&M – changement de lieu** : prochain Conseil communautaire à NOVEANT (salle socio-culturelle).

La délibération est adoptée à l'unanimité

21h30 : l'ordre du jour est levé



Gilles SOULIER
Président de la CCM&M

A handwritten signature in blue ink, consisting of several loops and a long tail.

Michel HERBY
Secrétaire de séance